



Règlement CHALLENGE CHAMBON STATION été 2021

Article 1 – Lieu et horaires :

Le challenge se déroulera du 1^{er} juillet au 31 août 2021, au départ du Chambon Station 16220 EYMOUTHIER.

Article 2 - Conditions inscriptions et tarifs :

Les inscriptions se font directement sur : amilevent.com, grâce à un site dédié. Ce même site est disponible à partir du site internet du Chambon et du Département.

=> <https://amilevent-inscriptions.com/challenge-chambon-2021>

Les inscriptions sont libres durant toute la durée du challenge. Le tarif d'inscription unique est de 9€ (+1€ de frais de transaction).

Chaque inscription donne droit à un tee-shirt, à retirer à l'accueil de Chambon Village, entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2021, entre 8h30 et 17h30.

Article 3 – Déroulement :

-Au moment de l'inscription, le participant choisit son mode de pratique :

- Trail
- Marche Nordique / Randonnée pédestre
- VTT
- Cyclotourisme

Un mail de confirmation apportera les liens permettant d'accéder à tous les parcours.

Les départs pourront se faire durant toute la durée du Challenge à partir de l'entrée du site de Chambon Station.

Au moment du départ, chaque participant devra se prendre en photo avec la banderole du Challenge « Défi Chambon Station » afin d'alimenter les réseaux sociaux et ainsi faire la promotion de l'événement.

Le choix du parcours et l'allure seront libres, en fonction des envies et des capacités de chacun des participants. Le nombre de participations est libre.

Tous les parcours sont identifiés de manière permanente par le balisage installé. Il sera également possible de suivre chaque trace via l'application « *Loopi* », développée par le service des sports du Département de la Charente.

- Durant sa participation, chaque inscrit devra prendre ses responsabilités en respectant la nature et l'environnement dans lequel il évolue. (gestion des déchets et ramassage, le cas échéant)

Article 6 – Calcul des distances :

À la fin du Challenge, le classement sera établi en fonction de la somme des kilomètres effectués par discipline.

Chaque participant devra transmettre à l'organisation, par l'intermédiaire du lien donné dans le mail de confirmation, la trace de son parcours effectué. Cela permettra de justifier le kilométrage parcouru et ainsi intégrer le classement.
Le calcul des kilomètres ne pourra s'effectuer sur plusieurs disciplines différentes.

Article 7 – Podiums / Récompenses :

Seront récompensés :

- Trail: 5 premiers H / 5 premières F
- Marche / Marche nordique: 5 premiers H / 5 premières F
- VTT: 5 premiers H / 5 premières F
- Cyclotourisme : 5 premiers H / 5 premières F

Les récompenses seront des bons d'activités et de séjours à utiliser au sein du centre de plein air de Chambon. La remise des récompenses aura lieu en septembre 2021. Les récipiendaires seront invités 15 jours au préalable.

Article 8 - Secours et Sécurité :

Le challenge n'étant pas chronométré, la sécurité sur le parcours sera gérée par le participant lui-même. Celui-ci fera preuve de bon sens, de courtoisie et respectera le code de la route.

Chaque participant en s'inscrivant s'engage à respecter le règlement du challenge et les recommandations sanitaires en vigueur au moment de son départ. Cet engagement sera acté par la signature du bulletin d'inscription.

Article 9 - Assurance :

- Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à la compagnie MAIF (Sociétaire n° 1143831 D).
- Les concurrents participent sous leur entière responsabilité.

Article 10 – Divers. annulation. report :

Par le présent règlement l'organisation s'engage à informer les participants sur les points suivants : spécificité du parcours, conditions de course, conditions météorologiques, suivi du dernier coureur, tout abandon doit être signalé.

Elle se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de conditions sanitaires spécifiques ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. La sécurité est l'affaire de tous les intervenants, notamment des participants.

En cas d'annulation lors des 15 derniers jours avant la date de déroulement de l'épreuve, une étude sera effectuée afin de proposer un report de l'épreuve. Dans le cas où aucune solution ne pourra être trouvée, le remboursement ne pourra pas être garanti à 100% en fonction des frais engagés.

L'organisation se réserve le droit de publier le nom des participants sur tous supports (papier, internet...), d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir la manifestation.

DEFI CHAMBON Station été 2021

Centre de Plein Air du Chambon

16220 EYMOUTHIER

05 45 70 70 42



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT